

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise ORANGE (ZI Ouest - 29 rue de l'Avenir - 14650 CARPIQUET ; 06.08.75.95.67) sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de procéder à des travaux pour la fibre, dans le bourg d'ANTOIGNY, du 1^{er} février au 06 mars 2026.
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRÈTE -

ARTICLE 1 - Afin de procéder à des travaux (Réalisation d'une tranchée), l'entreprise ORANGE et ses sous-traitants sont autorisés à occuper le domaine public dans le bourg d'ANTOIGNY, du 1^{er} février au 06 mars 2026.

ARTICLE 2 - Pendant la durée des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits au droit du chantier sauf pour les riverains et les véhicules de secours.

ARTICLE 3 - Le demandeur se conformera aux prescriptions des services techniques pour ces travaux.

ARTICLE 4 - Dès la fin des travaux, le demandeur devra prendre contact avec les services techniques de la commune de La Ferté-Macé (16 rue Pierre Neveu 61600 La Ferté-Macé – 02.33.14.00.45 – services.techniques@lafertemace.fr), afin de pouvoir réaliser l'attachement.

ARTICLE 5 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 6 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 7

- Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
 - Monsieur le Commandant de Gendarmerie
 - Monsieur l'Adjudant-Chef du Centre de Secours de La Ferté-Macé
 - Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
 - Le demandeur

Fait à LA FERTE-MACE, le 29 janvier 2026
Le Maire, Michel LEROYER


